

## Droit du commerce

---

Par Ritouche

Bonjour,

J'ai commandé via le site internet d'un fleuriste une composition florale à livrer à la Réunion, pour un décès. J'ai choisi une corbeille composée de plantes assez fournies. Pour 1? de plus j'ai demandé l'ajout d'un mot personnalisé.

La composition a été livrée le lendemain mais ne correspondait en rien à celle que j'avais commandée. De plus le mot était écrit à la main et avec des fautes d'orthographe. J'ai tenté un accord amiable par mail, mais le vendeur n'admet pas le litige, j'ai menacé de poursuites mais il ne répond plus. J'ai donc décidé de le signaler à la répression des fraudes et la surprise, on me dit que l'entreprise est fermée depuis 2024. J'aimerai donc savoir si j'ai un recours d'une part pour avoir réparation d'autre part pour empêcher ce vendeur d'arnaquer d'autres gens.

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

---

Par ESP

Bienvenue,

Vous pourriez faire un signalement auprès de la DGCCRF et sur SignalConso, <https://signal.conso.gouv.fr/fr>

en insistant sur le fait que l'entreprise fermée continue d'opérer.

---

Par Lilaslola

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse. Savez vous quelle rubrique choisir car quand j'essaie de signaler, on me demande le siret et ça répond que ma plainte ne peut pas être enregistrée car l'entreprise est fermée.

Encore merci pour votre aide